

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOULLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUN Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

Sont présents mais ne participent pas au vote : Anicet CHAMPAGNE, Olivier GIRARDIN, Bernard ROBLET, Ombeline LEQUIEN, Jean-Luc DRAGON, Marc SEBEYRAN, Virgil HENNEQUIN, Françoise PORTIER-GUENIN, Elisabeth GARIGLIO, Flavienne LEMELLE, Stéphanie FRAENKEL, Bruno HOUARD, Bertrand CHEVALIER, Yves REHN, Catherine LEDOUBLE, Thierry BLASCO, Sylviane BETTINGER, Isabelle HELIOT-COURONE, Marie LE CORRE, Pascal LANDREAT, Brigitte LEYMBERGER, David GARNERIN

Sont excusés et ont donné pouvoir mais ne participent pas au vote par procuration : Valérie BAZIN-MALGRAS, Francis BECARD, José GONCALVES, Marie-France JOLLIOT, Frédéric SERRA, Francine NINOREILLE, Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, Marlène GAURIER, Patricia KIEHN, Michelle MALARMEY, Bruno GANTELET, Caroline LEMELAND, Mélanie BAGATTIN

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°03	Attribution des subventions communautaires - Année 2021 Contributions aux établissements publics – Année 2021
RAPPORTEUR	Jacky RAGUIN

• **Attribution des subventions communautaires - Année 2021**

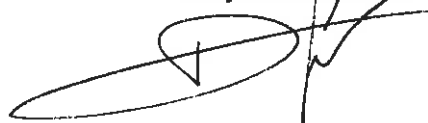
Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	89	89			22

• **Contributions aux établissements publics – Année 2021**

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	89	89			22

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES
ANNEE 2021

Annexes : conventions financières

Exposé :

Votés dans le cadre du budget primitif 2021, les crédits de dépenses affectés au versement de subventions et de fonds de concours s'élèvent globalement à 11 628 550 €. Sur ce montant, les participations au financement d'équipements atteignent 7 395 736 € et les participations au fonctionnement d'organismes sont fixées à 4 232 814 €.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales introduites par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005, le Conseil de communauté doit décider de l'attribution des subventions et des fonds de concours, par une délibération distincte de celle du vote du budget primitif.

Décision :

En conséquence, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER pour l'année 2021, les subventions et fonds de concours communautaires dont les bénéficiaires, les objets, les montants et les conditions d'octroi figurent en détail dans le tableau récapitulatif joint en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à intervenir pour tous actes administratifs et contractuels, qui pourront être formalisés dans le cadre de l'exécution de cette délibération, notamment les conventions dont les projets sont annexés à la présente délibération.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONTRIBUTIONS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS
ANNEE 2021**

Exposé :

Troyes Champagne Tourisme Etablissement Public Administratif et la TCAT Etablissement Public à caractère industriel et commercial sont deux établissements rattachés à Troyes Champagne Métropole.

Il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur l'attribution de la contribution nécessaire à leur fonctionnement.

Pour 2021, Troyes Champagne Tourisme sollicite une contribution de 807 400 euros soit une diminution de 2 600 € par rapport au montant voté lors du budget primitif 2020.

La contribution 2021 de la TCAT s'établit quant à elle à un total de 17 554 000 euros soit une augmentation de 423 000 € par rapport au montant voté lors du budget primitif 2020.

Décision :

En conséquence, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER pour l'année 2021, les contributions sollicitées à Troyes Champagne Tourisme pour un montant de 807 400 € et à la TCAT pour un montant de 17 554 000 € (tableau récapitulatif joint en annexe) ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à intervenir pour tous actes administratifs et contractuels, qui pourront être formalisés dans le cadre de l'exécution de cette délibération.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote